



# Herbicide Avenza™ A

GRUPE	2	4	HERBICIDES
-------	---	---	------------

Pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé d'hiver et d'orge de printemps

**EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF:

florasulam 5 g/L  
fluroxypyr 100 g/L

(présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation  
OU

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0002% comme agents de conservation

Suspension

N° D'HOMOLOGATION 33455 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

CONTENU NET : 1 L - vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**

2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISE EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Provoque une irritation des yeux. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement, Les gants ne sont pas requis pendant l'application dans une cabine fermée. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures : **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

**NE PAS** utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DU PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.** Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit contient des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Toxique pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de Avenza™ A aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenant Recyclable**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants Réutilisables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Avenza A est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer dans les cultures de blé de printemps, de blé d'hiver et d'orge de printemps. L'herbicide Avenza A se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On doit appliquer l'herbicide Avenza A tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Avenza A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Avenza A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

## MODE D'ACTION

L'herbicide Avenza A est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Avenza A ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

### Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « Mise en garde environnementales » de cette étiquette.

### Rotation des cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide Avenza A peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs communs (*Phaseolus vulgaris*), en féverole à petits grains, en lin, en lentilles, en moutarde (brune, orientale et/ou jaune), en avoine, en pois, en pommes de terre ((à l'exception des pommes de terre de semence), en soya, en tournesol ou en blé ou aménagés en jachère.

### Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

### **Précautions touchant l'équipement de pulvérisation**

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

#### **Pour éviter la dérive :**

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

### **Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur**

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
  - Remplir le réservoir d'eau propre.
  - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
  - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
  - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
  - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

**Ne pas** utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

## **MODE D'EMPLOI**

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS contaminer les source d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.**

### **Cultures**

Blé de printemps, blé d'hiver et orge de printemps

### **Taux d'application**

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Avenza A à raison de 1,0 L/ha dans au moins 50 L d'eau par hectare pour couvrir entièrement les mauvaises herbes. Appliquer sur le blé et l'orge en croissance active du stade 2 feuilles développées jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

### **Délai à respecter avant la récolte/pâturage**

1. Délai pour la récolte ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application.
2. Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE AVENZA A**

Les mélanges en réservoir avec l'herbicide Avenza A permettent de supprimer un nombre additionnel de mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Avenza A et sur les étiquettes des produits d'association. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

### **Instructions pour le mélange**

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation
2. Commencer l'agitation
3. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Avenza A et poursuivre l'agitation
4. Ajouter MCPA ester ou 2,4-D ester ensuite et continuer à agiter
5. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Avenza B et poursuivre l'agitation
6. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise

Note: Suivre les directives de l'étiquette du produit d'association pour connaître l'ordre du mélange.

### Mauvaises Herbes Supprimées ou Réprimées par L'herbicide Avenza A à 1,0 L/ha plus L'herbicide Avenza B à 1,2 L/ha

#### Mauvaises herbes réprimées

échinochloa pied-de-coq*	graines de l'alpiste des Canaries spontanée *
sétaire verte et glauque *	millet, panic*
avoine spontanée *	folle avoine*

\*1 à 6 feuilles, avant la 4<sup>ème</sup> talle

#### Mauvaises herbes supprimées

gaillet gratteron ****	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
saponaire des vaches	laiteron des champs***** (parties aériennes)
pissenlit, semis, rosettes et rosettes hivernées (jusqu'à 25 cm de diamètre)(parties aériennes)	canola spontanée ***
kochia à balais**	lin spontané
crépis des toits, rosettes	renouée liseron
bourse-à-pasteur	moutarde sauvage

\*\* y compris les biotypes résistants à l'ALS et au glyphosate

\*\*\* comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield

\*\*\*\* y compris les biotypes résistants du groupe 2

\*\*\*\*\* les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

#### Mauvaises Herbes Réprimées

chardon des champs	laiteron potager
ortie royale	érodium cicutaire (1-8 feuilles)
amarante à racine rouge	

#### Mélanges En Réservoir L'herbicide Avenza A à 1 L/ha + L'herbicide Avenza B à 1,2 L/ha

Produit d'association	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
MCPA Ester 600	460 mL/ha (280 g e.a./ha)	Canola spontané (1 à 6 feuilles)* Chénopode blanc (1 à 6 feuilles)
	580 à 900 mL/ha (350 à 540 g e.a./ha)	<i>Au-dessus des mauvaises herbes plus :</i> Bardane (avant le stade de 4 feuilles) Lampourde glouteron Plantain Sagesse-des-chirurgiens † Moutardes (sauf des chiens et tanaïs) Laitue scariole Herbe à poux Soude roulante † Vesce Radis sauvage Tournesol sauvage (annuel)
	580 mL/ha (350 g e.a./ha)	Neslie paniculée Chardon des champs (parties aériennes)
2,4-D ester 700	425 mL/ha (280 g e.a./ha)	Canola spontané (1 à 6 feuilles)* Chénopode blanc (1 à 6 feuilles)

\*y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone

† Utiliser la dose supérieure de la gamme

Produit d'association fongicide	Taux (produit/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.

## ZONES TAMPONS

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel **NE NÉCESSITENT PAS** de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des habitats suivants :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1m	plus de 1m	moins de 1m	plus de 1m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé d'hiver, orge de printemps	1	0	1	1	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le [calculateur de zone tampon](#) dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Avenza A contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Avenza A et à d'autres herbicides du groupe 2 et du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Avenza A ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.



- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

041221

Code de l'étiquette: CN-33455-004-F

Remplace: CN-33455-003-F